ANCREAI

Fédération des Centres Régionaux d'études d'Actions et d'Informations *en faveur des personnes en situation de vulnérabilité*

2020

Rapport d'activité de la Fédération ANCREAI

Sommaire

1. INTRODUCTION : Les faits marquants de la vie de la Fédération ANCREAI en 2020 3

1.1 Définir et asseoir la stratégie de l'ANCREAI : 3

1.2 De nouveaux locaux et une nouvelle équipe qui s'inscrit dans les pas de l'histoire fédérale 4

1.3 Des CREAI réunis et unis 5

2. UN RESEAU PLEINEMENT MOBILISE AU COURS DE LA CRISE DE LA COVID-19 6

2.1 Solidaires-Handicaps : le recensement de ressources locales et solidaires pour répondre aux besoins des personnes 6

2.2 Journaux de bord du confinement : la crise vue par les acteurs de l'accompagnement 7

2.3 RETEX COVID-19 : une première analyse des effets de la crise 8

3. ETUDES, RECHERCHES, GUIDES, OUTILS ET REFENTIELS 9

3.1 Des projets de recherche et d'étude réalisés et en cours de réalisation 10

3.2 Les outils élaborés ou en cours de construction 22

3. LES JOURNEES NATIONALES DE FORMATION ET JOURNEES D'ETUDES 26

3.1 Les journées nationales « SESSAD 2020 » 27

3.4 Journée nationale transformation de l'offre 29

4. LES FORMATIONS A L'ECHELLE NATIONALE 30

4.1 La formation auprès des membres des GEM (CNIGEM) 31

4.3 Sensibilisation des missions locales aux TSA 31

5. EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS DES ESMS 32

4.1 ARSENE 32

4.2 Conventionnement avec la HAS 33

6. PARTICIPATION DE LA FEDERATION A DES CHANTIERS NATIONAUX 35

6.1 La réforme de la tarification des ESMS – Serafin-PH 35

6.2 Contribuer au développement de l'Habitat inclusif 36

6.3 Expertise sur l'évaluation de la qualité des ESMS 36

7 MUTUALISATION DES OUTILS ET CONNAISSANCES AU SEIN DU RESEAU 37

7.1 Séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques 37

7.2 Formation interCREAI 37

7.3 Le groupe de travail Protection de l'enfance 37

7.4 Le groupe de travail Transformation de l'offre 38

7.5 Veille sur les appels d'offres 39

7.6 Le site internet de la Fédération 39

8 LES INSTANCES DE GOUVERNANCE 41

8.1 L'Assemblée générale 41

8.2 Le Conseil d'administration 41

8.3 Le Bureau 41

8.4 Le Comité des directeurs (trices) 41

INTRODUCTION : Les faits marquants de la vie de la Fédération ANCREAI en 2020

1.1 Définir et asseoir la stratégie de l'ANCREAI :

Un plan stratégique quiquennal pour le réseau des CREAI

Afin de répondre aux enjeux de transformation et de mise en œuvre des politiques de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire, les CREAI et leur Fédération ont souhaité définir ensemble les axes d'un projet stratégique afin de fixer pour les cinq années à venir, le cadre de leurs actions prioritaires.

Ainsi, en référence à la charte des CREAI et aux missions qui leur sont confiées, la Fédération des CREAI s'est fixée et a fixé à ses membres les orientations stratégiques suivantes :

- Accompagner les évolutions et transformations pour aller vers une société inclusive, c'est-à-dire une société accueillante et respectueuse des différences de chacun, favorisant l'exercice de la citoyenneté et la participation sociale de tous,
- Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins des populations, les réponses qui sont apportées, les dynamiques locales, en associant les acteurs concernés,
- Développer et promouvoir l'innovation dans les champs social, médico-social et sanitaire,
- Développer l'action de la Fédération, sa reconnaissance et la visibilité des travaux nationaux et régionaux auprès de l'ensemble des membres de la Fédération et des acteurs de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire.

Ce plan stratégique a ensuite été décliné en une feuille de route des actions prioritaires pour la Fédération au titre des années 2020 et 2021, à savoir :

- Développer le projet Handidonnées,
- Généraliser la mise en œuvre d'ARSENE sur l'ensemble du territoire national,
- Renforcer et outiller l'expertise des CREAI en protection de l'enfance,
- Rester repérés comme des acteurs ressources sur la transformation de l'offre et sur les situations complexes,
- Renforcer la tête de réseau,
- Développer la communication interne et externe : extranet, réseaux sociaux et communiqués de presse,
- Développer des outils pédagogiques partagés,
- Garantir la certification de l'ANCREAI et des CREAI pour rester positionnés sur le champ de la formation,
- Clarifier et stabiliser l'organisation des liens entre l'ANCREAI et les CREAI (prestations ; décrire l'organisation et le fonctionnement du siège).

Valoriser les CREAI et leur Fédération pour renforcer leurs places de « lieux tiers »

Depuis 2018, la Fédération ANCREAI s'est donnée pour ambition de valoriser les rôles et missions des CREAI, qui conduisent de nombreuses études, dispensent des formations, informent et conseillent les structures dans la mise en œuvre des politiques de publiques de santé.

Véritables « lieux tiers », au croisement du regard des pouvoirs publics, des gestionnaires et professionnels ainsi que des personnes en situation de vulnérablité, les CREAI sont un outil technique qui joue un rôle incontournable dans le déploiement sur les territoires des politiques publiques mais aussi pour identifier les freins et difficultés rencontrées par les opérateurs de terrain.

Cette place particulière des CREAI et de leur Fédération leur permet d'apporter leurs contributions à la réflexion des pouvoirs publics sur les orientations des politiques publiques de santé, tout particulièrement dans le secteur du handicap. Ainsi, au cours de l'année 2020, la Fédération nationale des CREAI a contribué au débat public sur les enjeux suivants :

- Le projet stratégique national de déploiement à grande échelle de l'habitat inclusif, défini dans le rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom : *« Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous! »* et aux travaux de l'Observatoire National de l'Habitat Inclusif,
- L'évaluation *in itinere,* par le Haut Conseil de la Santé Publique, du Plan national de santé publique.

La Fédération nationale des CREAI a également oeuvré à valoriser et soutenir la place particulière occupée par les CREAI dans la déclinaison locale des politiques publiques mais aussi à sensibiliser les pouvoirs publics aux difficultés économiques qu'ils ont rencontré suite aux deux confinements du printemps et de l'autonome 2020 :

- Rencontre, le 1er octobre 2020, avec Hugo GILARDI, conseiller Santé auprès du 1er Ministre, Jean CASTEX,
- Echange, le 26 octobre 2020, avec Anne-Marie ARMANTERAS, Conseillère santé, handicap, personnes âgées à la Présidence de la République,
- Echange, le 30 octobre 2020, avec Jérôme JUMEL, Directeur Adjoint à la Direction Générale de la Cohésion Sociale,
- Echange, le 15 décembre 2020, avec Jean FABRE-MONS, Conseiller en charge des politiques de lutte contre la pauvreté et du suivi de l'exécution des réforme.

La Fédération ANCREAI, membre du CNCPH

La Fédération ANCREAI est membre du CNCPH et participe à ce titre à toutes les plénières : Françoise Jan (Présidente du CREAI Pays de la Loire) et Alain Laurent (Président du CREAI Grand-Est) l'y représentent.

Les projets d'avis du CNCPH susceptibles d'intéresser les CREAI leur sont transmis.

1.2 De nouveaux locaux et une nouvelle équipe qui s'inscrit dans les pas de l'histoire fédérale

L'équipe de permanents de l'ANCREAI a connu au cours de l'année 2020, malgré par la crise de la COVID-19, de nombreuses évolutions. Suite au départ de Carole PEINTRE, en juillet 2019, Agnès LECAS

a pris ses fonctions de Déléguée Fédérale en décembre 2019. Alors qu'elle s'appropriait progressivement les modalités de fonctionnement de la Fédération et les projets en cours, le 1er confinement a profondément bouleversé l'activité de la Fédération, en raison notamment du lancement de nouveaux projets pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire dans le secteur des personnes en situation de vulnérabilité, « Solidaires-Handicaps » et « Journal de Bord ». Le déploiement de ces deux projets, la gestion à distance d'une équipe qui n'avait pas suffisamment eu le temps de se connaître, conjuguée à la demande de départ d'Anny BOURDALEIX ont eu des conséquences importantes. Agnès LECAS a ainsi manifesté son souhait de quitter ses fonctions au mois de juin et Séverine NABORD a été arrêtée pendant plusieurs mois puis a démandé une rupture conventionnelle.

Ainsi, au mois de juillet, seule Sabrina SINIGAGLIA, nouvellement recrutée en CDD en qualité de chargée d'études, projets et formations, était présente. Face à cette situation, le Bureau a décidé de procéder, dans un premier temps, à un appel à candidature au sein du réseau pour occuper la fonction de Délégué Fédéral. Antoine FRAYSSE, qui occupait les fonctions de Directeur du CREAI Pays de la Loire a alors posé sa candidature, qui a été validée par le Conseil d'administration au mois de juillet.

Antoine FRAYSSE et Sabrina SINIGAGLIA ont alors remis en ordre de marche les fonctions de la Fédération au service du réseau des CREAI et repris les dossiers en cours, afin de les conduire à leurs termes. Dounia EL HENDAWY les a rejoint, en intérim dans un premier temps, pour assurer l'assistanat de direction de l'ANCREAI mais aussi pour organiser le déménagement du siège, le 15 novembre, le bail de location des bureaux n'ayant pu être renouvelé.

Cette période de transition passée, grâce à la mobilisation des membres du Bureau et au soutien du Conseil d'Administration et de l'ensemble du réseau des CREAI, l'équipe a souhaité continuer l'aventure ensemble, Sabrina SINIGAGLIA et Dounia EL HENDAWY ayant été recrutées en CDI au 31 décembre 2020.

1.3 Des CREAI réunis et unis

L'année 2020 aura été marquée par le retour, en qualité d'adhérent à la Fédération, du CREAI Auvergne Rhône Alpes. Les évolutions au sein de la gouvernance de ce CREAI, avec le départ de son Directeur, Claude VOLKMAR et son remplacement par Christelle BIDAUD, la volonté de ce CREAI de cesser l'exploitation du référentiel ESOPPE sur le territoire national et de s'inscrire dans les orientations du premier cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger publié par la Haute Autorité de Santé et la volonté de l'ensemble du réseau des CREAI d'être unis ont été les moteurs de cette réunification.

Dès son retour au sein de la Fédération, le CREAI Auvergne Rhône Alpes s'est inscrit dans la volonté du réseau de déployer une offre de formation à 360 degrés pour les Conseils départementaux et les gestionnaires de structures du secteur de la protection de l'enfance et a étroitement participé à l'ensemble des débats au sein des instances de gouvernance de l'ANCREAI.

Ainsi, la Fédération est à nouveau unie pour répondre aux enjeux de demain et permettre une couverture de l'ensemble du territoire national par le réseau des CREAI.

2. UN RESEAU PLEINEMENT MOBILISE AU COURS DE LA CRISE DE LA COVID-19

La crise de la COVID-19 a profondément modifié en quelques jours les modalités d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité : fermetures d'établissements et services, déploiement d'accompagnement distanciel, confinement en chambres, perte de repères des personnes en situation de vulnérabilité…. L'ensemble des acteurs de l'action sociale et médico-sociale ont innové, ce sont réinventés pour garantir la qualité d'accompagnement de ces personnes. Les CREAI, en leur qualité de lieux tiers et d'outil technique au service des acteurs de l'accompagnement et des personnes en situation de vulnérablité, ont pleinement participé aux déploiements de réponse à la crise de la COVID-19.

2.1 Solidaires-Handicaps : le recensement de ressources locales et solidaires pour répondre aux besoins des personnes

Le lendemain de l'annonce du 1er confinement, à la demande du Sécrétariat d'Etat chargé des Personnes Handicapées, le réseau des CREAI s'est mobilisé pour créer la plateforme « Solidaires-Handicaps ». Ouverte du 31 mars au 11 septembre 2020, cette plateforme est née de la volonté des CREAI et de leur fédération, en partenariat avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées, de repérer, faire connaître, valoriser les initiatives solidaires innovantes (privées, associatives, publiques) permettant de répondre aux besoins et difficultés des personnes et de leurs aidants lors de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Le recensement des actions solidaires sur l'ensemble du territoire français a permis à de nombreuses personnes exprimant un besoin de trouver une réponse gratuite sur leur bassin de vie, ou accessible via des moyens numériques.

Des centaines de services d'aide à la personne (courses, ménage, aide aux devoirs) y ont été répertoriés, ainsi que de nombreuses ressources complémentaires (soutien psychologique ou animation du quotidien par exemple). Les aidants pouvaient également y trouver des initiatives dédiées (point d'écoute, aide dans les démarches, répit).

La plateforme « Solidaires Handicaps » a ainsi permis de procéder au référencement de :

- 506 actions solidaires renseignées par des porteurs de projets et expertisées par les CREAI et des bénévoles du CNCPH
- 355 actions validées et publiées (parmi lesquelles 62 sont nationales).
- 90 actions publiées dans l'espace ressources.

Relayée par de nombreux médias (Le Figaro, La dépêche du Midi, Hospimédia, ASH, sites gouvermentaux…), la création de cette plateforme a été citée comme une des actions importantes de mobilisation des acteurs par la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie CLUZEL, devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale pour mesurer et prévenir les effets de la crise de la COVID-19 sur les enfants et la jeunesse.
Afin que cette plateforme devienne un outil pérenne au service de la promotion des solidarités dans les territoires, la Fédération des CREAI a proposé, dans le cadre d'un appel à projet lancé par la CNSA, de transformer cette plateforme en Observatoire National de l'Innovation Sociale. Ce projet n'a pas été retenu et la plateforme Solidaires Handicap n'a pour l'heure connu aucune mise à jour depuis septembre 2020.

2.2 Journaux de bord du confinement : la crise vue par les acteurs de l'accompagnement

Fort de leurs adhérents, les CREAI ont mobilisé au cours du 1er confinement un réseau de professionnels du secteur social et médico-social afin qu'ils retranscrivent à l'écrit leur vécu quotidien de la crise de la COVID-19. Ainsi, le réseau des CREAI a collecté régulièrement 63 journaux de bord provenant de 8 régions métropolitaines (Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Provence Alpes Côte d'Azur Corse, Pays de la Loire, Bretagne, Occitanie et Auvergne-Rhône Alpes), tenus par des professionnels situés dans toutes les strates des organigrammes (directeur-trices, cadres intermédiaires, éducateurs-trices, assistant-e-s de service social, psychologues, psychomotriciens-nes, infirmiers-ères, aide-soignant-e-s, chargé-e-s d'insertion, secrétaires, agents d'entretien) d'ESSMS divers (CAMSP-CMPP, SESSAD, IME-IES-IEM-CME, SAVS-SAMSAH, ESAT, FH-FV, FAM-MAS, EHPAD, SMJPM, MECS-SPFAD, CHRS, CSAPA, CARRUD).

La richesse et la diversité des témoignages ainsi recueillis doivent permettre d'analyser et documenter divers aspects de la crise : l'expérience de la traversée d'une crise inédite, la réorganisation des structures, la modification des pratiques professionnelles et institutionnelles, les impacts sur les personnels et les impacts observés par eux sur les personnes accompagnées et leurs proches.

Combinés avec d'autres éléments de recueil, l'analyse des journaux de bord devrait favoriser également l'identification des innovations nées pendant cette crise et susceptibles d'améliorer au-delà de cette crise l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, mais aussi de tirer les enseignements de la crise en dégageant des repères permettant de préparer le secteur à la perspective de survenue de nouvelles crises de ce type.

Afin de conduire ce travail de recherche et d'analyse, la Fédération ANCREAI, en partenarait étroit avec la Maison des Sciences de l'homme de l'Université de Bourgogne, a été retenue dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Nationale de la Recherche.

Les travaux conduits doivent permettre la production d'un rapport final, qui s'appuiera sur les connaissances du secteur social et médico-social par le réseau des CREAI et les savoirs universitaires dans les domaines de la textométrie, de la philosophie, de la psychologie, de la sociologie, de l'histoire, des sciences de gestion et de la communication.

Ce travail, en cours, sera rendu public en avril 2022.

2.3 RETEX COVID-19 : une première analyse des effets de la crise

Suite au 1er confinement, et afin de tirer les premières leçons et les conséquences de la crise de la COVID-19 dans le secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la CNSA a commandité à l'ANCREAI une note ayant pour objectif d'inventorier, consolider et analyser les différents RETEX de la crise Covid-19 conduits par différents organismes, têtes de réseaux nationales ou régionales et le réseau des CREAI.

Ce travail doit poursuivre le double objectif d'identification des évolutions qui se sont opérées dans le secteur lors de cette crise, d'une part, de disposer d'une synthèse nationale permettant de dégager des enseignements et préconisations transversaux, d'autre part.

Cette démarche de capitalisation et d'analyse s'inscrit dans un contexte de transition inclusive et de transformation de l'offre des établissements et services pour personnes en situation de handicap.

Ainsi, cette note devra tout particulièrement dresser un état des lieux qualitatif des évolutions dans l'organisation des structures lors de la crise de la COVID-19, notamment celles portant sur :

- les pratiques professionnelles, tout particulièrement pour les professionnels en établissements qui ont déployé des solutions d'accompagnement au domicile des personnes lors du confinement,
- les outils utilisés pour permettre de nouveaux modes d'accompagnement,

- le développement de solutions d'accompagnement alternatives au sein des structures : répit, accueil de jour,
- l'ouverture des accompagnements à d'autres types de déficience,
- l'évolution de la place des familles dans les accompagnements et la relation avec les professionnels,
- les coopérations inter-établissements/ gestionnaires/ sectorielles,
- la volonté des gestionnaires d'inscrire les évolutions dans le temps.

A partir de cet état des lieux, il sera nécessaire d'identifier les facteurs de réussite, les freins à ces évolutions ainsi que la reproductibilité et les limites des organisations mises en œuvre dans l'accompagnement au long cours des personnes en situation de handicap.

Afin de réaliser ce travail, en cours de rédaction en décembre 2020, la Fédération ANCREAI s'appuit sur une analyse de la littérature grise, les différents rapports d'ores et déjà publiés par des têtes de réseau nationale mais aussi et surtout sur les études « Les impacts de la crise Covid-19 sur le champ médico-social - Evolutions des pratiques et effets sur les personnes accompagnées », publiée par le CREAI Grand Est, « Les pratiques "alternatives" déployées par les ESMS dans le cadre de la crise COVID-19 » du CREAI PACA-Corse, et les travaux en cours du CREAI Pays de la Loire dans le cadre d'une étude « Retex Covid », commanditée par l'ARS Pays de la Loire.

3. ETUDES, RECHERCHES, GUIDES, OUTILS ET REFERENTIELS

La conduite d'études et recherches au niveau national, ainsi que l'élaboration de guides et outils méthodologiques ou encore référentiels sont des axes forts du développement des activités de la Fédération ANCREAI, tout particulièrement depuis la création de la fonction de responsable des études depuis novembre 2014.

En effet, l'identification des appels à projets d'étude et de recherche, leur analyse et la mise en place d'une équipe projet inter-CREAI pour bâtir la réponse, nécessitent une coordination qui renforce la capacité des CREAI à participer à des études et recherches nationales.

Cette démarche permet de nourrir des projets nationaux en prenant appui sur l'expertise et la connaissance des réalités territoriales des CREAI, et favorise ainsi la réalisation d'études, recherches et outils en prise avec les préoccupations des acteurs locaux.

En outre, la présence d'une responsable des études favorise le partage de méthodologie de conduite d'études entre les CREAI, facilitant ainsi la possibilité de produire des analyses comparatives sur les modalités de déploiement des politiques publiques dans des territoires différents.

Par ailleurs, la responsable des études peut apporter son soutien à l'élaboration de méthodologies d'études conduites par des CREAI. Ce « brainstorming » se fait dans le cadre d'un entretien téléphonique et ne nécessite pas en principe de travail de préparation préalable ni de rédaction. Toute

demande d'appui technique portant sur la rédaction de la réponse à un appel d'offre régional nécessite la validation par le CA.

3.1 Des projets de recherche et d'étude réalisés et en cours de réalisation

➢ Le « non-recours » aux ESMS

Ce projet de recherche a été financé par l'IRESP dans le cadre de l'appel à projets 2017 : « Dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux ». L'évolution récente des politiques publiques montre que le secteur médico-social à destination d'un public en situation de handicap peine à satisfaire les besoins d'accompagnement, notamment en matière d'orientation vers un établissement ou un service d'accompagnement spécialisé (ESMS). En particulier, une question reste ouverte : pourquoi des familles ou des personnes en situation de handicap, qui ont bénéficié d'une notification d'orientation vers un établissement ou un service (ESMS) spécialisé dans l'accompagnement du handicap, ne sollicitent-elles pas une admission en établissement ou un accompagnement par un service médico-social ?

La finalité de cette étude a été d'identifier les motifs de ce non-recours, de décrire les éventuelles stratégies alternatives des personnes concernées et de leurs proches aidants, et de repérer les besoins non couverts.

Ce projet concerne les personnes en situation de handicap bénéficiant d'une décision d'orientation médico-sociale de la CDPAH (de plus de 6 mois et moins de 5 ans), mais non inscrites sur la liste d'attente des établissements et services.

Cette recherche s'est déroulée dans 4 départements en France métropolitaine (Var, Saône-et-Loire, Lot-et-Garonne, Marne) en partenariat avec les MDPH de ces territoires. Elle est portée par la Fédération ANCREAI avec le concours des CREAI Paca-Corse – Bourgogne Franche Comté – Grand Est et Nouvelle-Aquitaine. Sophie Bourgarel, du CREAI PACA Corse, pilote l'étude.

L'étude commencée en décembre 2018, s'est achevée en mars 2020.

SYNTHESE

Cette étude a permis de décrypter les motifs actuels du non-recours chez les personnes en situation de handicap, détentrices d'une orientation vers un ESMS spécialisé dans le handicap. Ce non-recours s'organise en deux grandes catégories : non-recours subi et non-recours choisi.

Ainsi, l'étude a permis de montrer que la cause principale du non-recours est l'inadéquation de l'offre existante sur un territoire par rapport aux besoins des personnes concernées.

La deuxième cause est le refus des candidatures des personnes par les ESMS sollicités.

Le troisième motif de non-recours relève d'une stratégie de sécurisation de parcours, au cas où les personnes seraient dans l'incapacité de continuer leur parcours hors ESMS, notamment parce que leur famille ne pourrait plus apporter son soutien. Ce dernier groupe ne se satisfait pas non plus de l'offre d'ESMS, et ne l'intègrera qu'en cas de nécessité.

Mais beaucoup, chez les personnes en non-recours subi (42% de l'échantillon) n'ont pas de stratégie, et pâtissent d'une situation.

Warin évoque «l'impensé » des politiques, qui oublient que l'offre proposée puisse ne pas intéresser ses destinataires. Cet « impensé » s'observe dans l'absence d'alternatives organisées. Les personnes qui construisent elles-mêmes leur solution d'accompagnement, alternative à l'ESMS, sont peu épaulées. Dans un secteur médico-social réputé complexe, très peu d'alternatives à l'ESMS sont proposées, qui permettraient (entre autres) de choisir les professionnels qui entrent dans le domicile. Des services de guidance et d'appui à destination de ces personnes qui choisissent la vie à domicile pourraient pallier ce manque. Ils étayeraient et solidifieraient la construction de solutions sur mesure, et non pas bricolées au fil des connaissances acquises et des rencontres, par les familles ou les bénéficiaires.

Un nouveau mode d'accompagnement inclusif est en cours d'expérimentation : l'assistant au parcours ou au projet de vie (APV). Il a pour ambition d'accompagner les personnes handicapées dans l'élaboration et la construction de leur projet de vie, en mobilisant le milieu ordinaire en priorité. Dans le même ordre d'idée, le référent de parcours de santé, de l'association française contre les myopathies, pourrait aussi être un prototype d'étayage. Il permet d'organiser les accompagnements sur un modèle centré sur le patient et dans le respect des demandes exprimées.

Une partie des non-recours est liée à une décision d'orientation des CDAPH, souvent prise par souci d'éviter des ruptures graves dans le parcours de vie des bénéficiaires, mais non basée sur les attentes des personnes. De telles décisions paraissent de bon sens, mais peuvent être perçues comme invasives pour les familles ou bénéficiaires, qui ne seraient pas capables de décider pour eux-mêmes. Les ressources humaines, rapportées au nombre de décisions, sont très disparates entre les MDPH de l'étude, et ne permettent pas toujours de consacrer le temps adapté aux situations lors de la prise de décision. Octroyer aux MDPH des moyens raisonnables et équitables en ETP parait central pour leur permettre de réaliser leur mission

Les courriers de notification envoyés aux bénéficiaires pourraient aussi être rédigés en FALC, détaillant droits octroyés et modalités d'accès aux ESMS, et être accompagnés d'un dépliant expliquant les caractéristiques des ESMS vers lesquels une orientation a été prononcée. De plus, n'y aurait-il pas un intérêt à libeller différemment les notifications de sécurité dans le nouveau système d'information des MDPH ?

Tous les témoignages recueillis dans le cadre de l'étude amènent à s'interroger sur la structure et le fonctionnement des ESMS :

•Y aurait-il une trop grande spécialisation de certaines structures, qui freine leur adaptation à des publics diversifiés ?

•Les ESMS ont-ils de la difficulté à s'adapter à des publics variés, et éventuellement plus lourds qu'à l'accoutumée ?
•Les ESMS reçoivent beaucoup de candidatures, ils ont le choix et peuvent éviter les situations plus complexes que les autres.
•Les ESMS ont-ils suffisamment recours à la formation pour adapter leur personnel à de nouveaux publics?
•La rigidité des organisations freine-t-elle la souplesse dans les rythmes et modalités d'accueil ?
•La rigidité des postures professionnelles empêche-t-elle l'évolution des publics accueillis ?

Dans un contexte d'évolution des accompagnements et des souhaits individuels priorisant l'inclusion, il paraît désuet de centrer le raisonnement sur les éventuels dysfonctionnements d'établissements. Les souhaits exprimés au travers du non-recours, pour une vie chez soi, plaident pour mieux organiser un étayage au domicile, en dehors de tout service notifié par une CDAPH. Il s'agirait plutôt de pouvoir s'appuyer sur des référents ou assistants de parcours à domicile, mobilisables chaque fois que la personne ou sa famille souhaite un conseil ou un appui dans l'organisation ou le maintien de sa solution alternative à domicile. Ce qui permettrait à la fois l'inclusion et la sécurisation des parcours, tout en fournissant à chacun une solution proche du sur mesure.

- **Le projet « Le droit de vote, c'est maintenant ! » avec l'association Nous Aussi**

L'association d'autoreprésentation Nous Aussi s'intéresse depuis plusieurs années à la thématique du droit de vote des personnes en situation de handicap intellectuel. En effet, dans les échanges avec les adhérents, elle constate que ceux-ci rencontrent de nombreux obstacles pour voter. Au-delà des restrictions juridiques, la mise en œuvre effective du droit de vote pour ces personnes est freinée par les préjudices et les stéréotypes encore existants à leur égard. Aussi, il persiste un manque d'informations et connaissances au sujet du droit de vote et un manque de compréhension des messages des candidats.

Suite à ces constats, en 2019-2020 Nous Aussi a réalisé un projet « Le droit de vote, c'est maintenant ! » avec l'accompagnement de la fédération ANCREAI sur un plan technique et

méthodologique. Le projet s'est appuyé sur un co-pilotage et une co-animation entre des membres des délégations locales de Nous Aussi et des professionnels du réseau des CREAI de quatre régions (Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Hauts-de-France et Grand-Est). L'UNAPEI a accompagné les actions de plaidoyer et a participé aux actions de communication.

Ce projet a été à l'initiative des personnes en situation de handicap intellectuel elles-mêmes, pour leurs pairs confrontés aux mêmes difficultés. Il a été co-construit avec les personnes concernées afin de faciliter leur autonomie et leur possibilité d'autodétermination.
L'objectif a été de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

Afin de supporter l'exercice de ce droit et la réalisation du désir de voter des personnes en situation de handicap intellectuel, ce projet a souhaité mieux identifier les besoins des personnes pour ensuite proposer des solutions afin de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

En 2019, **une enquête nationale** a été réalisée sur la réalité du vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif. Les résultats de celle-ci ont montré que l'accessibilité au vote pour ces personnes peut s'améliorer en mettant en œuvre **des actions autour du vote** ainsi qu'en élaborant **des outils opérationnels** tels qu'un guide pour savoir pourquoi et comment voter et un *serious game* accessible en ligne pour s'entrainer au vote.

Ainsi, **des actions concrètes autour du vote** ont été mises en œuvre en amont des élections européennes de 2019 et des élections municipales de 2020 : des ateliers d'entraînement au vote, un atelier de recherche d'informations sur les projets des candidats, une rencontre avec des candidats, etc.

L'élaboration de deux outils opérationnels a été finalisée en février 2020, un **guide papier en Facile A Lire et à Comprendre (FALC), « Le vote pour tous »**, et une **application numérique de type *serious game*, « Nos droits aussi »** ont été mis à disposition des personnes. Le premier fournit toutes les informations relatives au vote ainsi que des outils pour aider les personnes en situation de handicap intellectuel à voter. La deuxième est centrée sur le droit de vote de ces personnes avec un focus sur leur participation aux élections municipales. Elle présente une série de mise en situation (vidéos ou animation), suivi d'une question à choix multiple.

Le guide en FALC

Association française
Des personnes handicapées intellectuelles

Le vote pour tous

Guide des élections

Facile à lire et à comprendre

Sommaire du guide

Comment ce guide marche? 10

Présentation de l'association Nous Aussi 11

Le droit de vote

Fiche 1 : Pourquoi on vote ? 15

Fiche 2 : Qui peut voter ? 17

Fiche 3 : Qu'est-ce que ça fait de voter ? 19

Les élections

Fiche 4 : La représentation par des élus 23

Fiche 5 : L'organisation des élections 25

Fiche 6 : Qui sont les candidats aux élections ? 27

Fiche 7 : Le rôle des différents élus 30

Le mode d'emploi du vote

Fiche 8 : L'inscription sur la liste électorale 35

Fiche 9 : Où votez-vous ? 43

Fiche 10 : Le vote par procuration 45

Fiche 11 : Les documents à apporter le jour du vote 47

Fiche 12 : Que devez-vous faire dans le bureau de vote ? 49

Fiche 13 : Le vote blanc et le vote nul 55

Choisir pour qui voter

Fiche 14 : Voter, c'est un acte personnel et réfléchi 59

Fiche 15 : Comment choisir pour qui voter ? 60

Fiche 16 : Où et comment s'informer ? 62

Des outils pour aider les personnes en situation de handicap intellectuel à voter

Fiche 17 : Utiliser l'affiche « Je vote !! » réalisée par Nous Aussi 67

Fiche 18 : Informer sur l'inscription sur les listes électorales 70

Fiche 19 : Organiser un atelier pour rechercher des informations sur les projets des candidats 74

Fiche 20 : Organiser un atelier d'entraînement au vote 79

Fiche 21 : Organiser une journée de présentation des programmes des candidats à l'élection 84

Fiche 22 : Être assesseur dans le bureau de vote 90

Fiche 23 : Participer au dépouillement 93

Fiche 24 : Être candidat aux élections 96

Mots difficiles

Explication des mots difficiles du guide 103

Le *serious game*

Le *serious game* « Nos droits aussi », a eu des retours très positifs de la part des adhérents à Nous Aussi ainsi que d'autres utilisateurs en situation de handicap intellectuel. Il représente un formidable outil d'autonomisation dans l'effectivité de l'exercice du droit de vote des personnes en situation de handicap intellectuel.

Dans la continuité de ce projet, l'association Nous Aussi a souhaité développer deux autres *serious game* afin de favoriser la prise de conscience et l'appropriation d'autres droits fondamentaux.
Si ce premier *serious game*, déjà en ligne, est centré sur le droit de vote des personnes en situation de handicap intellectuel avec un focus sur leur participation aux élections municipales, le deuxième *serious game* envisagerait de s'intéresser à l'exercice effectif des droits individuels reconnus à ces personnes en tant qu'usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et tout particulièrement ceux consacrés par l'article L. 311-3 et suivants du Code de l'Action sociale et des familles. Dans le prolongement de cette démarche, le troisième *serious game* aiderait ces personnes à jouir d'une citoyenneté pleine en les accompagnant dans la découverte et l'appropriation de tous leurs droits dans la société.

En octobre 2020, la fédération ANCREAI a accompagné Nous Aussi dans l'élaboration d'un dossier pour ce deuxième projet qui se déroulerait en 2021 et deux demandes de financements ont été déposées auprès de la CNSA et d'AXA.

➢ Le soutien à l'autodétermination des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la CPO 2019 signé avec la CNSA, l'ANCREAI a réalisé en 2020 une **synthèse nationale des travaux et initiatives des CREAI concernant le soutien à l'autodétermination des personnes en situation de handicap**.
Cette note a visé le recensement des projets et initiatives du réseau des CREAI, ainsi que l'illustration et l'analyse d'un panel de travaux dont l'objectif est de développer l'autodétermination des personnes en situation de handicap pour une meilleure participation sociale et citoyenneté.
Pour répondre à la variété des publics concernés et au caractère multidimensionnel de l'autodétermination, les projets et initiatives des CREAI ont été divers, tant au niveau de la typologie que des sujets abordés.

La variété des typologies d'actions de la fédération des CREAI favorisant l'autodétermination des personnes en situation de handicap (période 2008-2020)

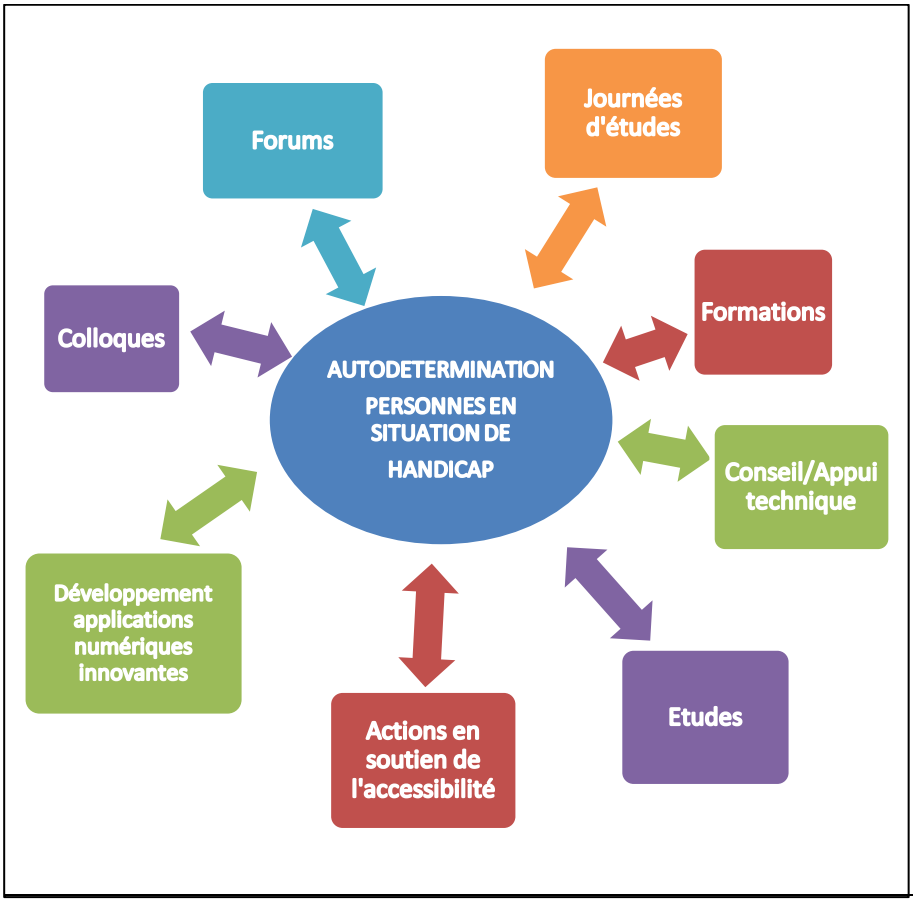

Le fil rouge de toutes ces actions a été, selon le modèle fonctionnel de l'autodétermination, le développement des facteurs majeurs favorisant l'émergence d'un comportement autodéterminé chez les personnes en situation de handicap.
Pour ce faire, elles ont concerné l'amélioration de leurs connaissances aux sujets de leurs droits et devoirs, la multiplication des situations et occasions d'apprentissage, la construction et/ou l'adaptation de supports d'aide à la compréhension et à la communication, ainsi que la valorisation de leurs expériences de vie. Cet accompagnement des personnes à l'autodétermination a été couplé d'un travail sur la transformation des pratiques des professionnels qui les accompagnent (au niveau des établissements et services médico-sociaux, mais aussi des services publics tels que les mairies, les conseils départementaux, etc.).
Ainsi, un travail en co-construction entre professionnels et personnes concernées a été déployé.
En guise d'illustration, un choix parmi les travaux réalisés par la fédération des CREAI a été présenté dans cette note de synthèse.

Un panel réprésentatif d'actions de la fédération des CREAI favorisant l'autodétermination des personnes en situation de handicap (période 2008-2020)

L'analyse des différentes expériences menées par les CREAI a mis en lumière, d'une part que l'intégration du concept d'autodétermination des personnes en situation de handicap dans les

pratiques professionnelles des secteurs du social et du médico-social devient de plus en plus importante et d'autre part, que le développement du potentiel d'autodétermination des personnes concernées dans les différentes dimensions de la vie sociale et citoyenne est soutenu.

Ainsi, les méthodologies des projets et études conduits, des accompagnements aux projets des structures ont prévu systématiquement la participation des personnes. Cette posture des CREAI a pour ambition de permettre l'émergence d'un environnement favorable à l'autodétermination des personnes en situation de handicap, qui ne pourra se réaliser pleinement qu'en formant également ces personnes à la revendication et à l'exercice effectif de leurs droits.

➢ La prévention des cancers pour les personnes handicapées vieillissantes : promouvoir et accompagner le dépistage

Ce projet de recherche vise à améliorer le dépistage des cancers féminins et colo-rectaux chez les personnes en situation de handicap de plus de 50 ans vivant à domicile ou en établissement spécialisé. En effet, les données de la littérature médicale montrent qu'actuellement ce dépistage est parfois inadapté aux personnes en situation de handicap. Les diagnostics sont souvent tardifs, aboutissant à une véritable perte de chance.

Il est financé par la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH), par l'Institut National du Cancer (INCA), par l'OPCO Santé, par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et par l'ARS Centre Val-de-Loire.

→ En 2018, dans le cadre d'une réponse à un appel à projets de la FIRAH sur handicap et vieillissement, l'ANCREAI a déposé un projet de recherche qui a été validé et financé en partie,

→ En 2019, la réponse à l'appel à projet 2019 de l'INCA, « Amélioration du parcours de santé des personnes en situation de handicap face au(x) cancer(s) », a donné lieu à un second financement,

→ En 2020, deux ARS (ARS Centre-Val-de-Loire et ARS Nouvelle-Aquitaine), dans le cadre des conventions avec les CREAI ont décidé de flécher une part du budget attribué à cette recherche.

L'OPCO santé qui souhaite proposer des actions de formation sur ce sujet à ses adhérents a apporté sa contribution financière.

La recherche est menée par les CREAI Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France, Centre Val-de-Loire et Occitanie, se déploie dans quatre départements (Vienne, Val d'Oise, Indre et Loire et Hérault) de ces régions et en associe les acteurs régionaux (le Comité de la Vienne de la Ligue Contre le Cancer, les Réseaux régionaux de cancérologie, les Observatoires régionaux de santé (ORS), les Caisses Primaires d'Assurance maladie, etc.). Il est mené en étroite collaboration avec les quatre Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers.

La Fédération ANCREAI est promotrice de la recherche, participe au comité de suivi national, à la coordination et à la recherche de financements.

Le travail de recherche se décline en deux parties et connaît trois phases méthodologiques :

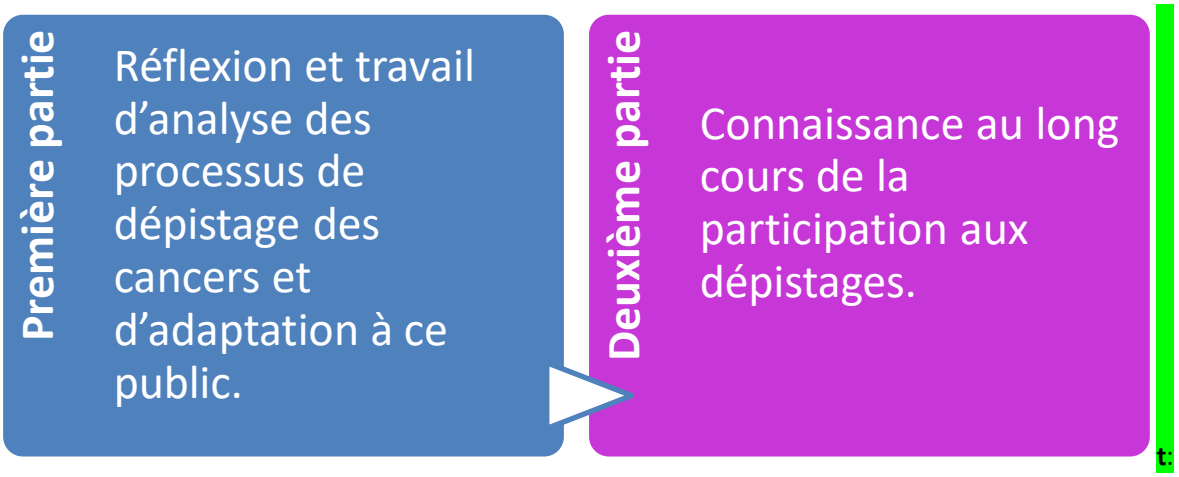

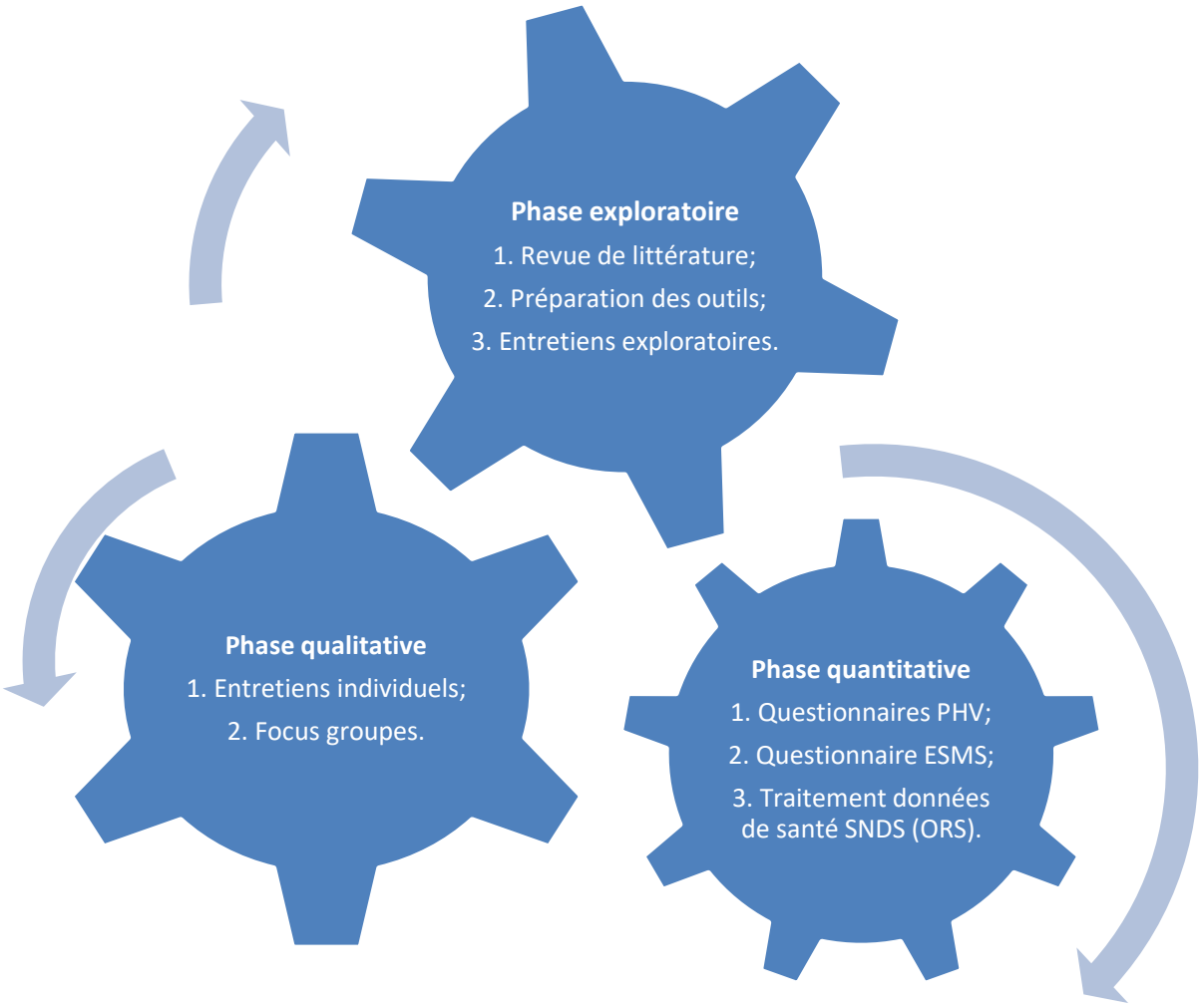

Objectifs de la première partie : le travail d'analyse

- ▶ <u>Objectif principal</u>
  - ❑ Identifier les freins à la participation aux dépistages des cancers du sein et du colon en croisant le point de vue :
    - ❑ des personnes elles-mêmes
    - ❑ de leurs aidants familiaux
    - ❑ des professionnels du médico-social
    - ❑ des professionnels de santé.

Car les freins et les contraintes de chaque groupe d'acteurs sont différents et c'est avec l'analyse de ces écarts et de ces perceptions que des pistes de travail peuvent être dégagées.

- ▶ <u>Objectifs secondaires</u>:
  - ❑ Mener des campagnes de sensibilisation des professionnels du secteur médico-social sur la nécessité d'accompagner la réalisation des actes de dépistage. Travailler aussi sur les bonnes pratiques transposables, adaptables dans ce champ.

- ❑ Envisager les adaptations possibles des pratiques médicales, avec les professionnels du secteur sanitaire et en fonction des répercussions des différentes formes de handicap et des situations de chaque personne.
- ❑ Apporter des éléments pour une politique sanitaire en direction des personnes handicapées vieillissantes.

Objectifs de la seconde partie : **le taux de participation des personnes**[1]

- ▶ Objectifs:
  - ❑ **Déterminer une méthode pour le traitement des données de santé** permettant de connaître le niveau de participation des personnes en situation de handicap aux dépistages organisés.
  - ❑ **Actualiser la connaissance du taux de participation aux dépistages des cancers du sein et du colon** puisque les données sont anciennes (Enquête Handicap Santé en Institution, 2009).

L'étude a démarré en février 2020 et devait s'achever en juin 2021. Un retard sur le déroulement du projet a été provoqué par la crise sanitaire de la COVID 19. La remise du rapport final est prévue en décembre 2021. Le docteur Caroline TOURNOUX-FACON, médecin coordonnateur au Centre régional de coordination des dépistages des Cancers Nouvelle-Aquitaine (site de la Vienne), en assure la responsabilité scientifique.

L'année 2020 a été une année d'intense travail au niveau de la réalisation de la phase exploratoire du projet. Les entretiens exploratoires ont été menés auprès des différents groupes d'acteurs : les personnes en situation de handicap, leurs aidants, les professionnels des ESMS et les professionnels de santé. Les questionnaires à destination des personnes en situation de handicap et le questionnaire à destination des professionnels des ESMS ont été élaborés sous format papier et/ou numérique. La phase qualitative a été entamée avec la réalisation de quelques entretiens individuels auprès des personnes en situation de handicap. En parallèle, un important travail de réseau avec les différents partenaires du projet s'est poursuivi afin d'organiser notamment la diffusion des questionnaires via les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et le traitement de la base de données de santé du SNDS via la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé et les quatre Observatoires Régionaux de santé des régions concernées. Un bilan intermédiaire a été rédigé et un point d'étape sur la recherche a été organisé en décembre 2020 lors du premier COPIL national qui a réuni l'ensemble des partenaires pour un total de 37 participants.

3.2 Les outils élaborés ou en cours de construction

[1] Le travail en collaboration avec la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS) et les Observatoires Régionaux de Santé (ORS) des quatre territoires concernés permettra de réaliser cela.

➢ Mallette pédagogique pour les mandataires familiaux

Suite au rapport de la Fédération ANCREAI sur l'information et le soutien aux tuteurs familiaux, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a souhaité apporter des réponses aux besoins identifiés en affectant des moyens financiers spécifiquement dédiés à des outils nationaux d'aide aux familles concernées par la protection juridique d'un proche.

La DGCS a alors sollicité l'ANCREAI pour qu'il élabore une mallette pédagogique qui serait remise aux mandataires familiaux au début de leur mission et d'envisager la création d'un site internet dédié. Ces deux missions, débutées en décembre 2017, sont conduites parallèlement. Les outils devraient être finalisés au cours du 1er trimestre 2020. En raison de la crise de la COVID-19, la finalisation des outils par la DGCS a pris du retard.

La mallette pédagogique a pour objectif de :

- Favoriser une meilleure compréhension des missions dévolues au mandataire familial, suivant le type de mandat,
- Faciliter la gestion courante du budget, des recettes et des dépenses,
- Sécuriser les actes et décisions prises par les tuteurs familiaux,
- Faciliter les réponses des tuteurs familiaux aux obligations légales issues du mandat de protection.

Cette mallette, en cours de validation par la DGCS, devrait comporter :

- **13 fiches, classées en 4 catégories :**
  - Déroulement d'une mesure de protection,
  - Fiches thématiques : santé, logement, mesures de protection,
  - Guide pour le suivi et la gestion,
  - Guide pour le suivi de la procédure.

- **2 outils numériques de gestion :**
  - Suivi du budget et aide à la réalisation du compte de gestion annuel (Excel),
  - Budget prévisionnel (Word et Excel).

➢ Protéger un proche.fr : un site au service des tuteurs familiaux

Outil complémentaire de la mallette pédagogique, ce site internet national a pour objectif de donner accès à des informations fiables relatives aux différentes démarches inhérentes à la mise en place, la gestion et la sortie d'une mesure de protection juridique, dans un vocabulaire accessible. La Loi de réforme de la Justice du 25 mars 2019 a conduit à une évolution de ce site, dont la mise en ligne devrait survenir au cours du 1er semestre 2020. En raison de la crise de la COVID-19, cette mise en ligne a été retardée.

Elaboré sur la base d'un cahier des charges de la DGCS, ce site ne vise en aucune manière à se substituer aux services ISTF mis en place localement, mais bien au contraire à permettre aux familles de mieux les identifier sur le territoire.

Pour la Fédération ANCREAI, ce site permet de démontrer, au niveau national et local, la capacité de mobilisation de l'expertise des CREAI dans le secteur de la protection juridique des majeurs et l'apport des CREAI dans le soutien aux droits des personnes en situation de vulnérabilité.

➢ HANDIDONNEES

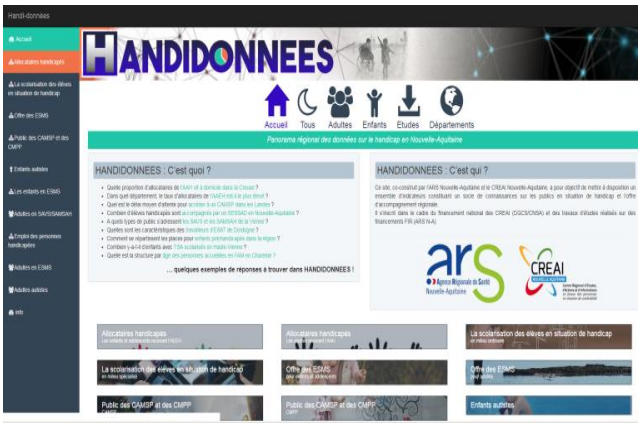

Depuis 2004, le CREAI Provence-Alpes-Cote-d'Azur-Corse publie tous les deux ans un document présentant des résultats statistiques sur les caractéristiques des situations de handicap et des équipements médico-sociaux, élaborés à partir de données existantes (CAF, MSA, DREES, Education nationale, AGEFIPH, etc.) et/ ou des études régionales réalisées principalement par le CREAI.

En 2015, un groupe de travail national a été créé au sein de la Fédération ANCREAI pour revisiter les indicateurs proposés et créer une trame nationale dans la perspective de proposer, dans toutes les régions, un panorama régional des données du handicap. Cette démarche, présentée à la DGCS et la CNSA, a été reprise par les pouvoirs publics qui, dans l'instruction annuelle relative au financement du réseau des CREAI, mentionnent comme chantier prioritaire Handidonnées.

A la demande de l'ARS Nouvelle Aquitaine, le panorama des données dans cette Région a été réalisé sur un support numérique, handidonnées.fr. déclinable à l'identique dans toutes les Régions. Ainsi, dans 5 Régions (Bretagne, Grand Est, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et PACA Corse), des indicateurs régionaux et départementaux relatifs à l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont désormais accessibles au grand public et actualisés régulièrement.

La Fédération nationale ANCREAI soutient pleinement cette démarche et a inscrit HANDIDONNEES dans ses orientations stratégiques prioritaires. Ainsi, en 2020, le projet HANDIDONNEES est devenu un projet national, intégré à la convention annuelle d'objectif signée avec la DGCS et la CNSA.

Les CREAI ayant déployés HANDIDONNEES dans leur territoire ont ainsi conduit des travaux au service du réseau en procédant au traitement des données pour l'ensemble des départements et régions du territoire national.

Parallèlement, l'ANCREAI a entrepris des démarches auprès des différents pourvoyeurs de données (CAF, MSA, Education nationale, CNSA, DREES….) afin d'avoir accès aux bases nationales de données jugées utiles et pertinentes par le groupe de travail HANDIDONNEES du réseau des CREAI.

Ces démarches sont encore en cours auprès de ces différentes administrations mais l'objectif d'un HANDIDONNEES national, couvrant l'ensemble du territoire au cours de l'année 2021 devrait être tenu.

Ce projet ambitieux s'inscrit dans les constats dressés depuis de nombreuses années par différents rapports et études sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap en France. Ainsi, alors que le rapport Vachey-Jeannet pointait en 2012 « l'insuffisance des sources de connaissance des

situations de handicap et de leurs évolutions », une décision du Défenseur des Droits de décembre 2017 recommandait « la mise à disposition et la valorisation des informations statistiques et des études sur le handicap (qui) ne font pas l'objet d'une coordination ou d'un pilotage national, d'où un manque de visibilité des données produites. »

A travers le recueil et le traitement des différentes données disponibles, Handidonnées se donne pour ambition de contribuer à la réflexion sur la transformation de l'offre pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap sur les territoires.

3. LES JOURNEES NATIONALES DE FORMATION ET JOURNEES D'ETUDES

La vie fédérale de l'ANCREAI est habituellement marqué par l'organisation, tous les deux ans, **des Journées Nationales de formation ANCREAI** auprès des personnels : des **SESSAD**, des **MAS/FAM/Foyers de vie**, des **IME-IEM-IES**.

Ces journées nationales sont organisées à chaque fois dans une région différente, en collaboration avec le CREAI concerné (ou les deux CREAI concernés) et en s'appuyant sur un comité de préparation réunissant des directeurs et chefs de services des structures de la région.

Ces Journées Nationales constituent un outil transversal, dans la logique du travail en réseau et de coopération interCREAI. Elles sont un véritable outil d'aide au changement en proposant un espace de compréhension des transformations en cours. En outre, elles s'intègrent dans la cohérence et la complémentarité des missions des CREAI, entre animation régionale, interrégionale et nationale.

Cette organisation de journées rassemblant des professionnels d'un même environnement professionnel (par grande catégorie d'ESMS) participe à décloisonner les regards et à préparer aux changements incontournables qui attendent ces professionnels. En effet, rassurés d'être parmi leurs pairs, il leur est proposé un programme résolument tourné vers l'avenir qui vise notamment à déjouer les résistances et à rassurer les équipes médico-sociales sur leurs expertises (leviers au changement). Des interventions en plénière viennent ainsi d'horizons différents et visent à proposer une vision plus globale et/ou comparée avec d'autres secteurs d'intervention ou d'autres modèles étrangers, tandis que des ateliers s'appuient sur des témoignages d'expériences innovantes qui vont dans le sens des évolutions attendues.

Une autre ambition de ces journées est de s'adresser, dans le même temps et le même espace, à toutes les catégories de professionnels d'un établissement ou service médico-social (direction, personnel éducatif, social, paramédical, etc.). Ce lieu permet ainsi de « faire passer des messages » et d'apporter « une connaissance socle » à tous les membres des équipes, en dépit d'intérêts parfois divergents et de niveaux de connaissance hétérogènes.

L'équipe salariée de l'ANCREAI apporte son appui et son expérience aux équipes des CREAI organisateurs en :

- participant à toutes les réunions du Comité de préparation,
- animant des comités de pilotage avec le CREAI concerné entre deux séances du comité de préparation (sur les aspects essentiellement logistiques),
- contribuant à la rédaction et validant tous les argumentaires et supports de communication,
- co-animant les différentes journées nationales (plénières et ateliers) ;
- en supervisant l'élaboration des actes des journées ;
- en organisant la sélection des organisateurs des futures journées.

La préparation de ces journées nationales s'étalant en moyenne sur 16 mois, l'équipe salariée de l'ANCREAI a été mobilisée en 2020 simultanément sur la préparation des trois journées nationales.

En 2020, comme toutes les années paires, ce sont les Journées Nationales de formation des professionnels des SESSAD qui aurait dû être organisées. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, ces journées nationales du réseau des CREAI ont dû être reportées.

3.1 Les journées nationales « SESSAD 2020 »

Si la crise de la COVID 19 a eu raison du report des Journées nationales SESSAD en 2020, tout est d'ores et déjà prêt pour accueillir les quelques 1500 professionnels inscrits, qui ont confirmé dans leur très grande majorité leur participation malgré ce report.

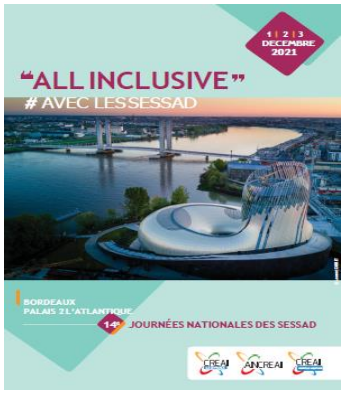

Intitulées « ALL INCLUSIVE, # AVEC LES SESSAD », ces journées, qui devraient avoir lieu du 1er au 3 décembre 2021, auront pour objectif, dans le cadre de la transition inclusive, de permettre au professionnels de s'interroger sur la place des SESSAD en qualité de « fonction ressource » dans les territoires et de leur articulation avec les nouvelles organisations telles que les plateformes de services, les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), les dispositifs intégrés, les équipes mobiles, les pôles inclusifs d'accompagnement localisés(PIAL) et le secteur sanitaire.

Le programme de ces journées, conçu en étroite collaboration avec le Comité Préparatoire, composé de Responsables de SESSAD des Régions Ile-de-France et Nouvelle-Aquitaine, co-organisateurs de ces journées avec l'ANCREAI, est organisé autour de conférences plénières, de tables-rondes, de restitution d'études et enquêtes ainsi que de temps en ateliers, permettant de concilier apports théoriques, regards croisés d'acteurs sur la mise en œuvre de projets et retours d'expériences pratiques.

⇢ **4 conférences plénières :**

« La société inclusive : quelles perspectives face au défi de la crise sanitaire », avec Paul-Loup Weil-Dubuc, Responsable du Pôle Recherche à l'Espace éthique Ile-de-France

« Le Modèle du Développement Humain et du Processus de Production du Handicap (MDH-PPH 2018), un modèle pour favoriser un environnement inclusif » avec Pierre CASTELEIN, Vice-président international du Réseau International sur le Processus de Production du Handicap -RIPPH

« Accompagner les ados à l'ère du numérique » par Jocelyn LACHANCE, Socio-Anthropologue, Maître de conférence à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

« Vue internationale sur les composantes essentielles de l'intégration desservices » par Yves COUTURIER, Ph.D., professeur titulaire, Directeur scientifique du Réseau de connaissances en services et soins de santé intégrés de première ligne, Département de travail social, Université de Sherbrooke (Canada)

- **Deux tables-rondes :**

« La coordination des parcours » avec Alain BOUHOURS, Chef du Bureau de l'école inclusive DGESCO ; Charlotte FAÏSSE, Direction de l'autonomie ARS IDF ; un représentant de la Direction de l'Offre de soins et de l'Autonomie ARS Nouvelle-Aquitaine (sous réserve) ; EvelyneDELAY, Directrice de la MDPH de la Gironde ; Michel KEISLER, Directeur Général APAJH 33 (PCPE Trait d'Union).

« Le fonctionnement en dispositif » avec Stephane CORBIN, directeur adjoint de la CNSA, le DITEP « Rive Droite » Rénovation, la Plateforme territoriale d'inclusion « Jean-Elien Jambon », des représentants de jeunes et/ou de familles

- **Deux présentations d'étude et enquête**

Restitution des résultats de l'enquête menée dans les SESSAD suite à l'épidémie COVID-19 : **« Comment assurer la continuité de l'accompagnement ? Quels enseignements ? »** par les CREAI Nouvelle Aquitaine et Ile-de-France

Restitution des résultats de l'enquête : **« Croiser les regards pour évaluer les besoins des enfants en situation de handicap et protégés par les services de l'Aide sociale à l'enfance »** par Patricia FIACRE, Conseillère Technique CREAI Nouvelle-Aquitaine.

- **12 ateliers thématiques** (2 choix pour chaque participant) :

L'enjeu de l'accompagnement précoce : quelle place pour les SESSAD ?

Devenir adulte en SESSAD

Intimité, vie sexuelle et affective : que peuvent proposer les SESSAD ?

Tous à l'école : faire évoluer les compétènces en SESSAD pour répondre aux enjeux de l'inclusion

Pratiques manangériales innovantes : pourquoi et comment les mettre en place au sein de SESSAD ?

Comment mesurer l'efficience des SESSAD ?

SESSAD dans le mille feuille : partout mais pour quel rôle ?

Le soutien par les pairs : une nécessité

Soutien aux fratries et jeunes aidants : quel rôle pour les SESSAD ?

Approche populationnelle ou territoriale

SERAFIN-PH : un langage commun et un nouveau mode de tarification

3.4 Journée nationale transformation de l'offre

La transformation de l'offre est au cœur des enjeux actuels de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Elle a pour objectif de permettre à chaque personne en situation de vulnérabilité d'être reconnue pleinement comme citoyenne et actrice de son projet de vie.

Afin de soutenir cette démarche, la Fédération ANCREAI a constitué en novembre 2019 un comité de préparation d'une Journée Nationale intitulée « Penser la société équitable et solidaire de demain, pour mieux accueillir et accompagner les personnes les plus vulnérables ».

L'objectif de cette journée est de porter un nouveau regard et une réflexion collective et partagée sur le changement de modèle de société, au-delà des objectifs actuels de transformation de l'offre et des pratiques. Partant des problématiques spécifiques du champ des vulnérabilités, la journée se donne pour ambition d'être un temps de réflexion

élargie sur la prise en compte de toutes les vulnérabilités dans le projet de société de demain.

Malheureusement, en raison de la crise de la COVID-19, cette journée n'a pu se tenir en 2020. Toutefois, a tout malheur est bon. La crise de la COVID-19 a profondément modifié le quotidien des Français qui, au cours de cette période, on pû réaliser à quel point toute personne était vulnérable.

Dès lors, il est apparu essentiel de repenser le programme de cette journée pour s'appuyer sur les leçons qui vont être tirées de la crise de la COVID-19 et de capitaliser sur ses enseignements pour repenser collégialement la société de demain.

C'est pourquoi, le Conseil d'administration a souhaité que cette journée soit organisée au second semestre 2022, afin de pouvoir débattre des premiers effets à moyen terme de la crise de la COVID-19 sur l'évolution des comportements sociaux et du regard de la société sur les situations de vulnérabilité.

4. LES FORMATIONS A L'ECHELLE NATIONALE

La structuration des CREAI en réseau favorise également la mise en place de **formations nationales identiques, déclinées sur tout le territoire**, et animées par les professionnels des différents CREAI, selon la région concernée. Ces formations permettent d'une part de développer une expertise commune dans l'ingénierie de formation et d'autre part d'utiliser davantage les expertises et connaissances cumulées par les CREAI au travers de leurs études et de leurs accompagnements techniques, pour les mettre à profit dans les formations des acteurs de terrain.

Après avoir développé fortement la réalisation d'études nationales la Fédération ANCREAI a eu à cœur à partir de 2017 de s'investir dans des projets de formation au niveau national :

- conception des réponses à appel d'offre, élaboration des supports pédagogiques et des techniques d'animation avec une équipe projet composée de plusieurs CREAI,
- déclinaison de cette formation sur tout le territoire national.

En effet, si l'appui à la transformation des organisations passe prioritairement par des études permettant d'identifier des phénomènes nouveaux et de faire des préconisations concrètes, l'évolution des pratiques professionnelles passent en grande partie par des formations auprès des acteurs de terrain.

Ainsi, les formations nationales en cours, en projet ou ayant fait l'objet d'une réponse à appel d'offre se construisent sur un format « 2 journées consécutives + 1 journée à distance », avec la proposition d'outils pour soutenir l'appropriation des enseignements de la formation et leur impact direct sur leurs pratiques d'accompagnement.

La Fédération vise également à développer des formations qui d'une part s'adressent directement à des **personnes en situation de vulnérabilité mais aussi à les associer à l'équipe de formateurs afin de proposer des programmes en adéquation avec les attentes des personnes en situation de vulnérabilité et s'appuyant sur leur expérience de vie et de bénéficiaire des accompagnements.**

4.1 La formation auprès des membres des GEM (CNIGEM)

Le premier projet de formation national travaillé en 2017 a pour particularité de s'adresser majoritairement à des personnes en situation de handicap pour les aider à développer leur pouvoir d'agir. Ainsi, au début de l'année 2017, la Fédération ANCREAI a participé à la réponse du CNIGEM à l'appel à projet de la CNSA visant à proposer sur toute la France des formations en direction des membres de GEM (les adhérents mais aussi les animateurs et les associations « gestionnaires » ou qui assurent le rôle de « tuteur ») au nouveau cahier des charges des GEM publié en 2016. Ce projet a été retenu par la CNSA et prévoit, sur 2018-2020, 29 sessions de formation de 3 jours (2 jours consécutifs et 1 jour à distance d'un an). Cette formation est d'autant plus originale pour la Fédération ANCREAI qu'elle se réalise en binôme avec des représentants du CNIGEM (qui sont des animateurs de GEM, des membres de la gouvernance, etc.).

De juin à décembre 2017, la Fédération ANCREAI et le CNIGEM ont défini leur mode de collaboration et élaboré les supports. L'équipe projet ANCREAI de cette formation est composée d'Anne Dusart (CREAI Bourgogne-Franche-Comté) et de Rachelle Le Duff (CREAI Bretagne).

La déléguée fédérale a assuré la coordination entre le CNIGEM et les équipes CREAI, en élaborant notamment le planning des sessions sur toute la France. Les sessions ont commencé à partir de mi-janvier 2018.

1 sessions de formation portant sur les J1 et J2 ainsi que 6 sessions de formation de la J3 ont été réalisées au cours de l'année 2020 dans les territoires. En raison de la crise de la COVID-19, les autres sessions de formation ont du être suspendues. Toutefois, un bilan intermédiaire du projet a été réalisé et envoyé à la CNSA en novembre 2020.

4.3 Sensibilisation des missions locales aux TSA

En raison de la transition inclusive, les équipes des missions locales sont davantage susceptibles d'avoir à accompagner des jeunes porteurs de TSA dans l'élaboration de leurs projets professionnels. De plus, ces professionnels doivent aussi, dans le cadre de leur mission de service public, être formés au repérage des signes pouvant évoquer des TSA afin d'orienter ces jeunes vers des partenaires ad hoc.

Dans ce contexte, un dispositif de formation à destination des professionnels des missions locales, pour les informer et les sensibiliser aux signes, manifestations et retentissements des troubles du spectre autisme chez les adolescents et jeunes adultes a été créé par l'ANCREAI à la demande de l'Union Nationale des Missions Locales.

Ce dispositif de formation, qui s'appuie sur le réseau des CREAI mais aussi d'autres partenaires sur les territoires, et notamment les Centres Ressources Autisme, doit permettre aux professionnels de :

- Comprendre les retentissements des troubles du spectre de l'autisme dans tous les aspects de la vie quotidienne des jeunes avec autisme, avec une attention portée plus particulièrement sur le milieu du travail,
- Adapter leurs postures professionnelles aux jeunes avec troubles du spectre de l'autisme,
- Identifier les partenaires territoriaux sur lesquels ils peuvent s'appuyer et avec qui ils peuvent coopérer.

Cette formation est animée en présentiel par un conseiller technique de CREAI, et s'appuie sur une approche pédagogique participative avec l'utilisation de supports visuels et numériques (sérious game Tsara du CREAI Nouvelle Aquitaine, Quizz numériques, vidéos de simulations et témoignages, etc.) facilitant la transmission et la compréhension des informations.

Le contenu théorique de la formation a quant à lui été élaboré en référence à l'état des connaissances et aux différentes recommandations de bonnes pratiques de la HAS et l'ANESM relatives à la thématique des troubles du spectre de l'autisme concernant les enfants (2010, 2012) et les adultes (2018).

L'élaboration d'un kit pédagogique de la formation, regroupant le guide pédagogique, les supports à utiliser au cours de celle-ci, les questionnaires de satisfaction et les documents administratifs permettra un déploiement harmonisé à l'échelle nationale.

3 sessions de formation ont été organisées au cours de l'année 2019, à titre expérimental, dans 3 régions (une région par session) en Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Occitanie. A partir de ces sessions tests, la formation devait être déployée en partenariat avec l'UNML au cours de l'année 2020 sur l'ensemble du territoire. Malheurement, en raison de la crise de la COVID-19, ce déploiement n'a pu être mise en œuvre.

5. EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS DES ESMS

4.1 ARSENE

ARSENE est l'outil de management de la démarche qualité pour le secteur social et médico-social que le réseau des CREAI a mis en ligne en janvier 2017. Il représente l'évolution de l'outil pour l'évaluation interne des ESSMS, que le réseau des CREAI avait élaboré, développé et diffusé depuis 2005. Les licences de l'application ARSENE sont vendues par la fédération ANCREAI et l'accompagnement à la démarche/utilisation de l'outil est gérée par chaque CREAI sur son territoire régional.

ARSENE a été construit avec une méthode et une structuration unique, qui s'est déclinée en **quatre référentiels « socles »** correspondant à quatre grands secteurs d'intervention (handicap enfance, handicap adulte, protection de l'enfance, personnes âgées). Ils ont été complétés par la suite de **référentiels spécifiques** afin de proposer des indicateurs ajustés aux modes d'organisation et missions singulières (notamment pour des fonctionnements en mode ambulatoire). 16 référentiels sont actuellement accessibles.

Le pilotage de ce projet est assuré par les directeurs des CREAI Nouvelle-Aquitaine et Grand Est (Thierry Dimbour, Thibault Marmont).

Dans la perspective de la refonte de la démarche de l'évaluation de la qualité des ESMS en cours de réflexion au sein de l'HAS, le groupe technique national ARSENE s'est réuni et se réunira régulièrement afin d'anticiper les évolutions à venir sur les référentiels ARSENE actuellement proposés.

4.2 Conventionnement avec la HAS

La Haute Autorité de Santé, qui travaille notamment sur l'élaboration d'un référentiel qualité commun à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux a sollicité le réseau des CREAI afin qu'il participe, dans les territoires, à l'appropriation par les structures de ce nouveau référentiel et à l'évolution des démarches qualité.

Dans cette perspective, un projet de convention tripartite, associant la Haute Autorité de Santé, l'ANCREAI et la FORAP, la Fédération nationale des Structures Régionales d'Appui à la Qualité, a été débattu au cours de l'année 2020.

Cette convention, qui devrait être finalisée au cours de l'année 2021, viserait les objectifs suivants :

- Présentation mutuelle des productions, coordination et complémentarité des interventions et programme de travail des trois parties sur le champ de la qualité,
- Evaluation des établissements sociaux et médico- sociaux :
  - ✓ Echange d'informations en lien avec la mise en œuvre de cette démarche, entre l'approche centrée sur la gestion du soin des SRA membres de la FORAP et l'approche centrée sur l'accompagnement des personnes des CREAI
  - ✓ Echanges autour d'outils pédagogiques coordonnés et complémentaires pour accompagner l'accompagnement au déploiement de la démarche d'évaluation au sein des ESSMS, afin de garantir qualité des soins et qualité d'accompagnement
  - ✓ Partage de retours d'expériences sur la démarche et leur articulation avec les démarches qualité des établissements médico-sociaux,
- L'appropriation des recommandations de bonnes pratiques par les professionnels du secteur social et médico-social:
  - ✓ Diffusion de l'information relative aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) auprès des ESSMS
  - ✓ Bilan de l'utilisation des recommandations de bonnes pratiques par les cibles visées
  - ✓ Réalisation coordonnée et complémentaire de supports applicatifs / outils pour faciliter le déploiement des RBPP en région et/ou prenant en compte les caractéristiques spécifiques de certains publics cibles
  - ✓ Déploiement de démarches d'accompagnement / formations à l'appropriation des RBPP,

- L’engagement et l’expérience des personnes accompagnées pour la qualité et la sécurité des soins et des accompagnements :
    - ✓ Partage d’information et de retours d’expériences concernant l’engagement des personnes accompagnées au sein des ESSMS
    - ✓ Élaboration d’outils complémentaires visant à faciliter le déploiement en région de l’engagement des personnes visant l’amélioration de leur expérience et de la qualité et sécurité des soins et des accompagnements.

Afin de faire vivre cette convention, celle-ci prévoyerait la création d’un comité de pilotage national de suivi de sa mise en œuvre au plan national et des conventions régionales CREAI/ SRA afin de convenir d’actions concertées entre ces deux structures dans les territoires.

6. PARTICIPATION DE LA FEDERATION A DES CHANTIERS NATIONAUX

L'évolution des pratiques professionnelles constitue un des leviers majeurs du changement. Aussi, les CREAI et sa Fédération sont particulièrement investis dans les instances régionales ou nationales.

Les CREAI et leur Fédération participent aux groupes de travail nationaux (DGCS, CNSA, DREES) qui contribuent actuellement à traduire, par des outils ou préconisations concrètes, les orientations posées par les politiques publiques.

6.1 La réforme de la tarification des ESMS – Serafin-PH

Depuis janvier 2015, la Fédération ANCREAI est membre du **Groupe Technique National (GTN) sur la réforme de la tarification des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés (SERAFIN-PH**).

Suite au départ de Carole PEINTRE de sa fonction de Déléguée Fédérale, la représentation de l'ANCREAI au Groupe Technique National est assurée par Antoine FRAYSSE, Directeur du CREAI Pays de la Loire et désormais Délégué Fédéral.

Tout au long de l'année 2020, et tout particulièrement au second semestre, lorsque les séances de travail du Groupe Technique National ont repris, l'ANCREAI a apporté sa contribution aux débats d'un point de vue technique sur les méthodologies et résultats des enquêtes et études nationales de coût ainsi que sur les différents scénarii d'évolution de la tarification des ESMS.

L'ensemble des débats et réflexions des Groupes techniques nationaux ont été portés à la connaissance des Directeurs de CREAI ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration afin de formuler des préconisations fédérales.

Par ailleurs, de nombreux CREAI ont déployé en Région des sessions de formation à la nomenclature SERAFIN-PH et l'utilisent dans le cadre de l'accompagnement des équipes de professionnels à l'élaboration de leurs projets d'établissements.
Fin 2020, dans la perspective d'une accélération du calendrier de la réforme afin qu'elle entre en vigueur au 1er janvier 2024, 5 groupes de travail, avec un calendrier dense, ont été créés. L'ANCREAI est représenté dans 4 de ces 5 groupes de travail, le dernier, sur les données de santé, n'étant composé que de médecins :

- Groupe de travail « Valorisation des données et suivi de l'expérimentation » : Thibault MARMONT, Directeur du CREAI Grand Est
- Groupe de travail « Financement de la qualité » : Lydie GIBEY, Directrice du CREAI Ile-de-France
- Groupe de travail « Droit personnalisé à prestation » : Christelle BIDAUD, Directrice du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes

- Groupe de travail « Mesure de l'activité » : Arièle LAMBERT, Directrice du CREAI Pays de la Loire

6.2 Contribuer au développement de l'Habitat inclusif

La Fédération ANCREAI, membre de l'observatoire national de l'habitat inclusif, a intégré le réseau de l'habitat inclusif. Ce réseau de portée nationale réunit différentes instances, associations et fédérations avec l'objectif de soutenir et accompagner le développement d'une variété de réponses d'habitat inclusif sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi à l'ensemble des attentes et besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Cette implication de la Fédération ANCREAI dans la promotion et le développement de l'habitat inclusif trouve un écho important en Région avec le déploiement d'accompagnement, par le réseau des CREAI, de gestionnaires dans leurs projets de création de solutions d'habitats innovantes et inclusives.

6.3 Expertise sur l'évaluation de la qualité des ESMS

L'intégration de l'ANESM à la HAS remet plus que jamais au premier plan la question de l'articulation de l'évaluation interne et de l'évaluation externe. Avec l'élaboration de référentiels qualité depuis 1997, et plus récemment un outil informatisé (ARSENE), le réseau des CREAI est force de proposition pour soutenir le développement d'un management par la qualité centré sur l'évaluation interne et la mise en œuvre structurée du plan d'amélioration de la qualité dans le temps.

La Fédération ANCREAI poursuit sa collaboration avec la HAS et, au cours de l'année 2020, de nombreux échanges ont eu lieu avec l'équipe chargée de la qualité dans le secteur social et médico-social pour lui présenter toutes les fonctionnalités du SI ARSENE et ses possibles adaptations au futur référentiel qualité national.

La Fédération ANCREAI est également membre de la commission de suivi dédiée aux secteurs social et médico-social de la HAS[2]. Les débats conduits dans cette commission sont analysés et diffusés dans le réseau des CREAI, pour nourrir notamment les conseils techniques et formations proposés par les CREAI aux acteurs de terrain.

Enfin, les CREAI sont fortement impliqués dans la rédaction ou la relecture des recommandations de pratiques de la HAS.

[2] La Fédération ANCREAI est représentée dans cette commission par Charles ALEZRAH, président du CREAI-ORS Occitanie (titulaire) et Sara CALMANTI, Directrice du CREAI Bretagne (suppléante).

7 MUTUALISATION DES OUTILS ET CONNAISSANCES AU SEIN DU RESEAU

7.1 Séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques

L'ANCREAI a tout mise en œuvre pour pouvoir organiser un Séminaire des Directeurs et Conseillers techniques en 2020 : les salles et hotels ont été réservés, le programme était finalisé et celui-ci devrait avoir lieu du 8 au 10 juilet 2020 à Saint-Malo. Malheureusement, en raison du contexte sanitaire, ce séminaire a dû être reporté à l'année 2021.

7.2 Formation interCREAI

Afin de répondre aux besoins exprimés par les conseillers techniques et directeurs de CREAI sur l'amélioration de leurs compétences et connaissances pour mieux accompagner les structures dans la mise en œuvre de leurs projets, la Fédération ANCREAI organise des formations au sein des réseaux des CREAI.

En 2020, la Fédération des CREAI a organisé une session de formation relative à la digitalisation des formations pour permettre, dans le contexte de la crise de la COVID-19, aux conseillers techniques du réseau de s'approprier cette nouvelle ingénierie de formation.

7.3 Le groupe de travail Protection de l'enfance

Alors que la protection de l'enfance est devenue un enjeu prioritaire des politiques publiques, avec notamment la désignation d'Adrien TAQUET en qualité de Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance, la Fédération ANCREAI a créé un groupe de travail sur la protection de l'enfance qui poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- Définir une offre structurée de prestations de la Fédération ANCREAI dans le champ de la protection de l'enfance qui puisse répondre aux demandes de formation et d'accompagnement des CD et des associations gestionnaires,
- Rendre visible l'expertise des CREAI sur le champ de la Protection de l'enfance (éléments de langage commun pour les « négociations » avec les donneurs d'ordre et stratégie de communication auprès de l'ONPE, le CNPE, la DGCS et le secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance) qui s'inscrit naturellement dans l'histoire institutionnelle de ces organismes régionaux.

Ce groupe de travail s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année. Il a notamment travaillé à la mutualisation des supports et programmes de formation des CREAI afin de déployer une offre de

formation nationale à 360 dégrés et déployer une offre de formation dédiée aux Conseils Départementaux et gestionnaires de structures au 1er premier cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger, en cours d'élaboration par la HAS.

7.4 Le groupe de travail Transformation de l'offre

Ce groupe de travail a été créé pour permettre aux directeurs et conseillers techniques de CREAI de réfléchir collégialement aux principes fondamentaux qui sous-tendent la société inclusive et la transformation de l'offre (le soutien à la citoyenneté et à l'auto-détermination, l'accessibilité de la société et la logique d'intervention par substitution au « droit commun », la nécessaire action des acteurs sociaux et médico-sociaux sur l'environnement pour atténuer les situations de handicap) et les actions, méthodologies et modalités d'accompagnement des structures et professionnels pour permettre le déploiement de projet de transformation de l'offre.

Au cours de l'année 2020, ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises et a permis de définir une carte mentale des axes fondamentaux de la société inclusive. A compter de l'année 2021, ce groupe de travail procédera à une mutualisation des outils d'accompagnement élaborés par les CREAI pour accompagner les acteurs à la transformation de l'offre.

7.5 Veille sur les appels d'offres

La Fédération assure **une veille des marchés publics sur toute la France** (abonnement à Klekoon et adhésion à MiniSanté) et alerte chaque CREAI quand un marché est susceptible d'entrer dans son champ de compétences.

7.6 Le site internet de la Fédération

Le site internet de la Fédération, mis en consultation publique en juin 2018, permet de renforcer la visibilité des études, projets et outils développés par les CREAI et leur Fédération.

Mis à jour régulièrement, il recense notamment l'ensemble des études, et rapports produits par les CREAI, grâce à un moteur de recherche multi-critères, et rend visible l'ensemble des journées organisées en Région ou sur le plan national.

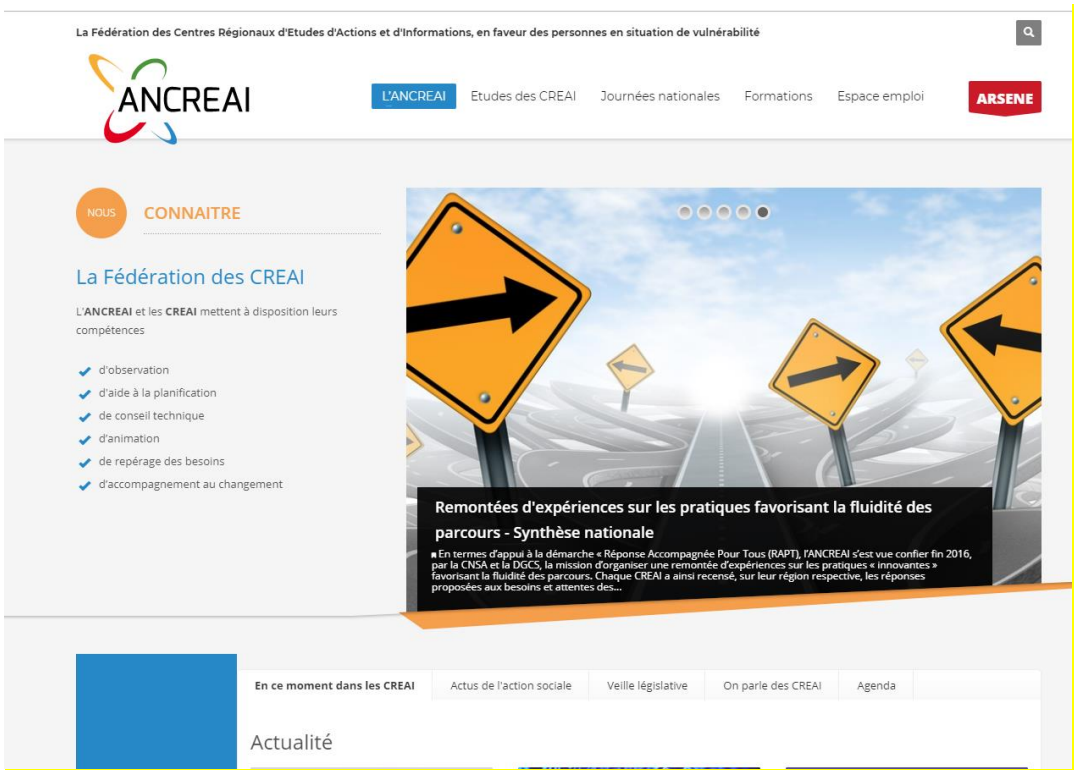

8 LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

8.1 L'Assemblée générale

Une seule assemblée générale s'est tenue en 2020. Il s'agit de l'AG statutaire où sont présentés et validés les comptes 2019, le rapport d'activité 2019, le rapport moral et le rapport financier de la Fédération.
Les comptes ont été certifiés par Mme Orianne STEPHAN, commissaire aux comptes au Cabinet SO Expertise.

8.2 Le Conseil d'administration

Le CA qui réunit les 13 CREAI depuis la réforme statutaire de juin 2017 s'est réuni à 5 reprises aux dates suivantes : 12 mai, 4 juin, 7 juillet, 1er octobre, et 26 novembre. En raison de la crise de la COVID-19, le Conseil d'administration du 25 mars a été annulé.

L'ensemble des Conseils d'administration se sont déroulés en visioconférence, en raison du contexte sanitaire.

Le CA a pour mission de prendre les décisions sur des dossiers techniques étudiés par le comité des directeurs et des propositions faites dans ce cadre.

8.3 Le Bureau

Le Bureau de la Fédération ANCREAI réunit Trois Présidents et Deux Directeurs avec voix délibératives, et les Présidents des Commissions « Négociations » et « Concertations » avec voix consultatives.

Il a pour mission d'assurer le suivi des actions et projets mis en œuvre par la Fédération et de préparer les décisions et délibérations du Conseil d'Administration.

L'actualité ayant été riche en 2020, le Bureau s'est réuni à 9 reprises.

8.4 Le Comité des directeurs (trices)

Le Comité des directeurs-trices s'est tenu à 6 reprises en 2020.

Il est composé des directeurs-trices des CREAI et du Délégué Fédéral. Le comité des directeurs-trices a pour mission l'élaboration de propositions d'actions et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration. C'est également un lieu d'échanges précieux sur l'identification des expérimentations locales existantes, des freins et leviers de mise en œuvre des politiques publiques, etc.

C’est le comité des directeurs-directrices qui prépare également le programme du séminaire annuel des directeurs et conseillers techniques qui se tient habituellement pendant 3 jours durant la 1ère quinzaine de juillet, mais qui a été annulé en 2020.

Retrouvez toutes nos études
sur www.ancreai.org

ANCREAI
5 rue de Tracy
75002 PARIS
Tél : 01.53.59.60.41